ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 13129

Texte de la question

M. Jean Vila attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le nombre d'heures d'enseignement par élève dans les collèges des Pyrénées-Orientales pour la rentrée 1998. La population scolaire des Pyrénées-Orientales, contrairement à d'autres départements, est en augmentation. Si l'on considère le retard pris depuis plusieurs années, la situation dans les établissements devient critique. Les collèges des Pyrénées-Orientales scolarisent 16 500 élèves environ. Ils disposent en moyenne de 1,17 heure d'enseignement par élève, alors que l'Aude dispose de 1,217 heure par élèves, le Gard de 1,197 heure et ceux de l'Hérault 1,195 heure. Or la dotation attribuée jusqu'ici au département des Pyrénées-Orientales par la région ne permet pas de réduire ce déficit. Les syndicats et les parents d'élèves du département demandent que cette situation soit corrigée par l'attribution de nouveaux moyens pour 1998, chiffrés à une vingtaine de postes. Ce qui placerait les Pyrénées-Orientales à un niveau comparable à ceux des collèges du Gard et de l'Hérault. En oure, pour relever les grands défis de société auxquels l'enseignement est confronté, un certain nombre de postes sont nécessaires dans les écoles. Ainsi, il manque 14 postes de psychologues scolaires, 20 postes pour les remplacements de maladie, 30 postes pour scolariser, dans un premier temps, 50 % des enfants de moins de deux ans et pour n'avoir plus que 25 élèves par classe, la mesure à elle seule nécessite 140 postes. Pour répondre à la demande des parents, des enseignants, des lycéens et des élus, il lui demande quelles mesures, à la hauteur des besoins, il pense prendre pour la rentrée scolaire 1998 pour qu'il y ait égalité de traitement dans l'enseignem eent dispensé dans les Pyrénées-Orientales.

Texte de la réponse

La rentrée 1998 est préparée à budget constant pour l'enseignement scolaire malgré un contexte de décroissance démographique continue. Il s'agit là d'une rupture avec la tendance précédente puisqu'il est mis fin aux suppressions d'emplois d'enseignants. La reconduction des moyens dévolus à l'enseignement pour l'année scolaire 1998-1999 doit donc permettre de maintenir le taux d'encadrement des élèves des lycées et des collèges au niveau actuel, voire même, grâce à l'effort de redéploiement entrepris par l'administration centrale lors de la détermination des enveloppes de chaque académie, de mettre en oeuvre une politique d'amélioration de la qualité de l'enseignement pour tous ; et notamment pour les élèves issus des milieux les plus défavorisés. L'académie de Montpellier s'inscrit dans cette démarche d'ensemble, puisque la dotation de moyens dont elle bénéficie pour la rentrée 1998 tient compte de l'évolution démographique qu'elle connaît. En effet, en réponse à une augmentation de la démographie scolaire dans le second degré, la dotation de l'académie a été accrue de 440 heures ; ce qui correspond à une attribution supplémentaire de 20 emplois et de 80 HSA. C'est ensuite au recteur d'académie, en vertu de la déconcentration administrative, de rechercher avec les inspecteurs d'académie pour les collèges, l'utilisation la plus rationnelle possible de l'ensemble des moyens mis à sa disposition pour répondre aux objectifs prioritaires fixés pour la rentrée 1998 et de les répartir entre les différents établissements.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE13129

Auteur : M. Jean Vila
Circonscription : Pyrénées-Orientales (1re circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13129
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 avril 1998, page 2013
Réponse publiée le : 31 août 1998, page 4805